

Référence : C.N.165.2020.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ALLEMAGNE : DÉSIGNATION DE CONCILIEATEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE V
ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII
DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 mai 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation d'arbitres et de conciliateurs :

Professeur émérite Dr Ruediger Wolfrum
Institut Max Planck de droit public comparé
Heidelberg / Allemagne
wolfrum@mpil.de

Professeur Dr Silja Voeneky
Chaire de droit public international, droit comparé et droit et éthique
Université de Friburg / Allemagne
silja.voeneky@jura.uni-freiburg.de

Professeur Dr Nele Matz-Lueck
Institut Walther Schuecking de droit public international
Université de Kiel / Allemagne
nmatz@wsi.uni-kiel.de

Professeur Dr Alexander Proelss
Chaire de droit international de la mer et droit international de l'environnement, droit international public et droit public
Université d'Hambourg / Allemagne
alexander.proelss@uni-hamburg.de

¹ Voir notification dépositaire C.N.369.1994.TREATIES-4/7 du 22 mars 1995
(Adhésion : Allemagne).

Retrait :

D^r Renate Platzoeder (Décédée)

Le 15 mai 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'DN' with a horizontal line underneath.